

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 26 mars 2013

20h15

<u>Président</u>	M. Charles Gabella
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutateurs</u>	Mme Anaïs Piguet M. Mathieu Félix

49 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont fait excuser :

MM. Nicolas Rosat, Denis Berger, Alexandre Liardet, Patrice Ansermet, Thomas Buchanan, Sébastien Hirschi.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et suivi tel que proposé.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2013

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2013 est adopté sans modification (3 abstentions).

2. Communications du bureau

Le bureau a reçu une lettre de remerciements de Mme Marie-Christine Saxer Studer, fleurie pour son anniversaire.

Le président fait part d'une communication, en concertation avec la Municipalité, concernant le Plan Général d'Affectation dont la mise à l'enquête vient de se terminer, alors que la dernière version de ce plan est toujours auprès des services cantonaux. La population a répondu à cette enquête par un grand nombre d'avis sous forme de remarques ou d'oppositions. Dans le but de profiter de cette dynamique et pour étayer les options prises dans le PGA, la Municipalité a décidé de mettre sur pied une commission consultative. Celle-ci sera chargée de prendre connaissance en profondeur de l'analyse de la problématique sous-tendant l'établissement du PGA et de faire sa propre analyse par rapport aux contingences exprimées en partie dans le Plan Directeur Communal, dans le rapport 47 OAT (Ordonnance fédérale sur l'Aménagement du Territoire, présidant à l'établissement de la révision du

PGA) et par les aspects soulevés dans les différentes remarques et oppositions concernant le développement d'Aubonne.

Par cette démarche participative, la Municipalité espère arriver à construire le consensus le plus large possible pour établir un document qui présidera au développement d'Aubonne pour les trente prochaines années.

M. le Syndic Rossier explique la démarche visant à réunir le maximum d'éléments positifs pour l'avenir d'Aubonne. Le premier interlocuteur étant le Conseil communal, la Municipalité a convenu avec le président du Conseil de mettre sur pied une commission consultative issue de ses membres, afin d'examiner les grands objectifs du futur aubonnois. La commission proposée est composée de :

MM. et Mmes Jean-Philippe Egger, Charles Gabella, Olivier Gétaz, Denise Imesch, Pascal Lincio, Guy Maurer, Josselin Meylan, Nicolas Rosat, Philippe Rossier, Marie-Christine Saxer Studer, Nicolas Suter.

Le président précise que, par cette démarche participative et en travaillant par le biais du Conseil, la Municipalité espère relayer les différentes options auprès de la population, afin de les comprendre et ouvrir la discussion.

Mmes Marie-Christine Saxer Studer et Anne-Marie Piguet auraient souhaité que plus de dames siègent dans cette commission.

3. Rapport des commissions sur le préavis No 1/13 "Collège du Chêne – réparation, entretien et mise à niveau technique du bâtiment"

M. Vladimir Mange donne lecture du rapport de la commission. Une présentation au beamer illustre les points principaux. M. Guy Maurer donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin exprime un avis favorable à l'investissement proposé.

La commission ad hoc formule les huit vœux suivants :

1. Garder ouverte la possibilité de produire l'ECS (eau chaude sanitaire) via un appoint solaire : mesurer la consommation d'ECS; dimensionner les équipements pour laisser cette option ouverte.
2. Améliorer la régulation du chauffage.
3. Renforcer l'isolation des conduites de chauffage au sous-sol.
4. Isoler les façades avec un coefficient U 0.11, de manière à profiter de la subvention cantonale.
5. Procéder à l'échange des luminaires des classes 1972 en priorité.
6. Envisager l'installation de ventilation douce.
7. Vérifier le concept sécurité incendie et réparer les portes coupe-feu.
8. Contrôler le filtrage Internet.

En conclusion, la commission propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de priorité une, de réparations, entretien et mise à niveau technique;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 627'300.- TTC pour la réalisation de ces travaux;

4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve "Entretien des bâtiments communaux" de Fr. 100'000.- et le solde par un amortissement linéaire de Fr. 35'200.- pendant 15 ans.

M. le Municipal Crottaz remercie la commission pour son énorme travail. Les vœux émis correspondent aux pensées municipales concernant les investissements et améliorations à apporter au bâtiment; les travaux se feront progressivement, selon les moyens financiers de la Commune.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sandra Linder remercie la commission pour son excellent rapport et pose deux questions auxquelles répond M. Mange. La ventilation douce est un système d'aspiration et extraction d'air consistant à récupérer l'énergie contenue dans l'air sortant pour préchauffer l'air entrant (rendement supérieur à 75%), fournissant ainsi en permanence un renouvellement d'air contrôlé. Quant à un réglage manuel de la lumière, M. Mange explique que le système standard, avec détecteur de présence et mesure de luminosité, est muni d'un régulateur.

M. Patrick Schneiter est dubitatif quant à l'installation de bornes WiFi dans toutes les classes, ne les estimant pas utiles actuellement. Il relève par ailleurs que leur innocuité n'est pas déterminée. Cet équipement pourrait se faire par la suite, quand le besoin sera réel pour des projets pédagogiques concrets. M. le Municipal Crottaz, conscient que ces structures ne satisfont pas tout le monde, explique que la Municipalité n'a pas une liberté de choix totale, la DGEO imposant plus ou moins ce système qu'elle préconise et met en place dans la plupart des classes. L'informatique fait de plus en plus partie intégrante de l'enseignement. Une diminution du nombre de bornes demanderait l'installation de bornes plus puissantes, pour un résultat beaucoup moins performant.

Concernant les conséquences financières des vœux formulés, M. Crottaz répond à Mme Anne-Marie Piguet que les investissements se feront progressivement ces années prochaines, au fur et à mesure de l'établissement des budgets et selon l'état des finances communales. M. Mange précise que ces vœux ont pour but d'utiliser l'argent des subventions, non prévu dans le préavis, afin de faire mieux et dépenser moins demain.

M. Crottaz informe M. Olivier Burnet qu'une petite chaudière à gaz spécifique chauffe efficacement les bâtiments modulables, qui, précise M. Jean-Philippe Egger, sont isolés.

Le président fait voter l'assemblée qui adopte les conclusions du rapport à l'unanimité.

4. Rapport des commissions sur le préavis No 2/13 "Demande de crédit pour le remplacement de trois véhicules des Services extérieurs"

M. Jean-Daniel Aubert donne lecture du rapport de la commission. M. Nicolas Suter donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à l'unanimité de ses membres, exprime un avis favorable à l'octroi d'un crédit de Fr. 275'000.- pour le remplacement de trois véhicules des services extérieurs.

En conclusion, la commission propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accorde un crédit de Fr. 275'000.- TTC pour le remplacement de trois véhicules des Services extérieurs;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante;
4. autorise la Municipalité à amortir cet investissement comme suit :
 - a. prélèvement au fonds de renouvellement des véhicules Fr. 135'000.-
 - b. amortissement sur 5 ans par annuités égales Fr. 140'000.-.

Le président ouvre la discussion.

M. Aubert confirme à Mme Evelyne Lenoble que la Municipalité pourra négocier la reprise de certains véhicules. M. le Municipal Muller précise que l'Opel Campo et le Mazda seront revendus. Les deux tondeuses finiront leur vie à la piscine et à l'école. Les prix seront négociés de la meilleure manière possible et l'argent récupéré sera remis dans le compte réserve pour l'achat ultérieur de véhicule.

M. Muller explique à M. Daniel Favre que les divers et imprévus sont une marge que se donne la Municipalité pour une éventuelle différence de prix entre l'offre et le prix de vente réel ou une opportunité d'achat d'équipement supplémentaire.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité.

M. le Municipal Muller remercie le Conseil pour le crédit accordé, belle marque de confiance envers les collaborateurs qui font le maximum pour satisfaire les besoins de la population aubonnoise.

5. Rapport de la commission des finances sur le préavis No 3/13 "Participation à l'augmentation du capital de SADEC SA"

M. Josselin Meylan donne lecture du rapport de la commission des finances.

En conclusion, la CoFin, à l'unanimité de ses membres, propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. approuve l'acquisition des actions supplémentaires issues de l'augmentation du capital de SADEC SA;
2. accorde à la Municipalité un montant de Fr. 51'400.- pour la réalisation de cette opération;
3. autorise la Municipalité à amortir cet investissement sur 5 ans;
4. autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président fait voter l'assemblée, qui adopte les conclusions du rapport de la CoFin avec une abstention.

6. Préavis No 4/13 - Future organisation du SDIS Région "Etraz Région"

M. le Municipal Eric Muller donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à adhérer à l'association intercommunale SDIS Etraz Région;
- accepte les statuts du SDIS Etraz Région tels que présentés.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

MM. et Mmes Daniel Favre, Sandra Linder, Catherine Berger, Patrice Ansermet, Rémy Senglet.
Suppléants : MM. Sébastien Hirschi et Philippe Tétaz.

7. Préavis No 5/13 – Déferrisation des eaux issues des captages de la Reculannaz

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 1'535'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux;
4. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve "Extension des eaux".

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

Mme et MM. Catherine Aellen, Gottfried Roth, Alexandre Liardet, Nils Piguët, Sébastien Nyitrai.
Suppléants : MM. Alain Biedermann et Gérard Heimberg.

Le président rappelle que chacun peut adresser par écrit ses observations à la commission.

8. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Gisèle Burnet informe que lors de la dernière séance du Conseil Intercommunal de l'ARASMAC, tenue le 21 mars à Montherod, la création d'une Unité d'accueil pour écoliers à Féchy a été acceptée. La mise sur pied à venir d'une unité d'accueil à Gimel parachèvera un système d'accueil performant sur notre aire de recrutement scolaire.

Un nouveau voyage à Cusano est prévu du 26 au 29 septembre 2013. Mme Burnet invite les Conseillers intéressés à s'inscrire avant le 2 avril prochain.

M. le Municipal Eric Muller donne des chiffres concernant les ordures ménagères dont le tonnage est en diminution depuis l'adoption de la taxe au sac; moins 43% en janvier, moins 39% en février et une stabilisation estimée à moins 33%. L'activité à la déchetterie s'en trouve renforcée et le plaisir des Aubonnois à se retrouver en ces lieux, où un café-croissant est servi par des jeunes le samedi matin, a fait l'objet d'articles de presse.

M. Muller signale que la souscription pour les vins de la Réserve communale est encore ouverte.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral fait savoir que, selon la procédure, le projet 30 km/h a été présenté au canton qui a fait une publication dans la FAO, à l'issue de laquelle aucune opposition n'a été formulée. Actuellement, la Municipalité finalise les détails avec le bureau qui a conçu le projet, avant de le présenter au Conseil par le biais d'un préavis.

M. de Mestral annonce l'engagement d'un deuxième assistant de sécurité publique dès le 1^{er} mai. Cette personne n'a pas de formation policière, à l'instar des 34 autres candidats au poste; elle a été choisie pour sa motivation, sa capacité à travailler en équipe et sa qualité de contact avec la population.

Le site web de la Commune a été relooké; il a été réécrit dans un langage plus moderne et compatible avec tous les appareils informatiques.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier indique que la nouvelle Loi sur les Communes entre en vigueur le 1^{er} juillet 2013. Le règlement du Conseil devra être revu et une séance réunissant la Municipalité et le bureau du Conseil est prévue le 26 avril.

A partir de fin avril, la commune d'Aubonne reprend les eaux usées issues de l'Outlet et d'IKEA; elles seront refoulées sur notre station d'épuration. M. Rossier confirme à M. Guy Maurer que les eaux seront pompées.

9. Questions et vœux

M. Jean-Philippe Egger revient sur la formation de la commission consultative pour le PGA et demande si la nomination de suppléant(e)s est envisagée. M. le Syndic consultera le président du Conseil.

Mme Catherine Aellen remercie la Municipalité au nom de la troupe de théâtre les Ephémères, qui s'est produite à l'Aula du château, en bénéficiant de conditions très agréables.

Concernant le trafic à Aubonne, Mme Aellen apprend avec plaisir que le 30 km/h pourra être mis en place. Par ailleurs, elle signale que la cour de droit administratif et public a rejeté le recours des opposants au projet de la gravière des Ursins. Cette exploitation engendrera plus de trafic au sud d'Aubonne sur la RC54. Le Grand Conseil a modifié la loi sur les carrières, dont le dicastère a passé du département de la sécurité et de l'environnement à celui des routes. Cette loi prévoit que, lorsque, par

suite de transports en relation avec l'exploitation de la carrière, une voie publique est endommagée ou nécessite des travaux d'entretien particuliers, le propriétaire et l'exploitant doivent participer, dans une mesure équitable, aux frais de réparation ou d'entretien. La Municipalité a-t-elle envisagé d'effectuer des démarches afin d'obtenir des dédommagements ? Selon M. le Syndic, un état des lieux sera fait au début et à la fin de l'exploitation des Ursins.

Concernant la future piscine couverte de Morges, Mme Aellen demande si la décision d'Aubonne de se retirer du projet, publiée dans la presse, est définitive. M. le Municipal de Mestral explique que l'investissement pour Aubonne se monterait à Fr. 850'000.- alors que la Commune assume déjà entièrement sa propre piscine, dont toute la région bénéficie. Un accord pourrait être trouvé si, à l'instar de Morges, Aubonne faisait mutualiser les coûts de sa piscine par le périmètre; les mêmes communes étant concernées par le projet de Morges, cette solution n'est pas simple. M. le Syndic regrette que l'information ait filtré, la Municipalité n'étant pas insensible à la question de solidarité. Il signale que la porte n'est pas complètement fermée, si une autre approche permettait de répartir la charge de la piscine d'Aubonne.

M. de Mestral répond à Mme Catherine Milhaud que les détecteurs à l'entrée d'Aubonne ont été installés par le Canton qui mesure la densité et la vitesse du trafic afin de déterminer si un passage à 50 km/h de ce tronçon, actuellement limité à 60 km/h, est justifié. La Commune n'est pas impliquée directement dans la décision.

M. Alain Biedermann signale que, suite à une réunion entre le TC Aubonne et le FC Chêne en août dernier, rien n'a été entrepris concernant la réfection du grillage séparant le terrain de football et les courts de tennis. Selon M. le Municipal Crottaz, un courrier de la Municipalité ne serait pas arrivé à destination. Une nouvelle missive sera envoyée. La Municipalité souhaite que les deux clubs s'arrangent entre eux.

M. Josselin Meylan remercie la Municipalité pour son soutien dans le cadre du Melting Pot Festival, qui aura lieu le 27 avril au Chêne. Il annonce le programme et, afin d'associer les membres du Conseil à la manifestation, il offre une invitation à chacun. Cette initiative est applaudie par l'assemblée.

Le président lève la séance à 22h20 et annonce que la prochaine séance aura lieu le 30 avril 2013.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor